AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont-Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F.

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 109 du 6 septembre 1978

ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE (Département de l'Allier)

Les éclosions des larves de seconde génération sont en cours. Dans les zones intéressées il y a lieu d'effectuer un traitement dès réception de cette note sur toutes les essences fruitières (cassissiers et groseilliers compris).

Utiliser un produit à base de méthidathion (40 g/hl de matière active) un oléoparathion (25 g/hl de matière active) ou un parathion émulsion (30 g/hl de matière active).

Ce traitement devra être renouvelé, vers le 20 septembre.

Respecter le délai légal de 15 jours avant de consommer les fruits et les légumes pouvant être atteints par l'insecticide utilisé.

MALADIES DE CONSERVATION DES POIRES ET DES POMMES

Si des traitements de précueillette sont effectués contre les champignons responsables de diverses maladies qui peuvent se développer pendant la conservation, les produits suivants peuvent être utilisés : bénomyl (30 g/hl de matière active), carbendazime (30 g/hl de matière active) ou méthylthiophanate (70 g/hl de matière active).

VIGNE

POURRITURE GRISE

Le stade véraison est atteint dans les situations précoces.

Dans le programme de lutte spécifique contre cette maladie, un troisième traitement est à effectuer dans les prochains jours.

Pour les produits à utiliser, consulter le bulletin n° 108 du 2 Août 1978.

Clermont-Ferrand, le 6 Septembre 1978.

L'Adjoint au Chef de la
Circonscription Phytosanitaire

A. FARGEIX.

DIRECTEUR-GÉRANT : F. JOURNET.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.

Clt-FERRAND.78.04499